

Délibération n°211217_23

Séance du Conseil d'administration du 17 décembre 2021

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 16

Membres représentés : 4

Quorum : 14

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Contrôle Interne Budgétaire (CIB) et Contrôle Interne Comptable (CIC) : cartographie des risques et plan d'action 2022

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 215 ;

Considérant le décret susmentionné posant le principe de l'obligation de déploiement d'un dispositif de Contrôle Interne Budgétaire (CIB) et Contrôle Interne Comptable (CIC) afin d'accroître la qualité des comptes et la performance de la gestion de organismes publics.

Considérant que la démarche CIB CIC vise à améliorer la maîtrise des risques financiers et comptables sur la base :

- d'une cartographie des risques financiers et comptables de l'UTBM, régulièrement actualisée ;
- d'un plan d'action d'amélioration, établi sur la base de la cartographie des risques.

Liste des annexes à la délibération :

- Cartographie des risques financiers et comptables 2022
- Plan d'action CIB CIC 2022

Le Conseil d'administration

DECIDE

D'approuver le plan d'action CIB CIC 2022, établi sur la base de la cartographie des risques financiers et comptables 2022, conformément aux annexes à la présente délibération.



utbm

université de technologie
Belfort-Montbéliard

Abstention(s) : 3
Votants : 20
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 17
Pour : 16
Contre : 1

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON